

QU'EST-CE QU'UNE CRISE ?

TPOLOGIE DES SITUATIONS DE CRISE

Deux types d'événement peuvent nécessiter une gestion de crise :

- Une situation de crise « opérationnelle » :
c'est-à-dire un événement grave, localisé et soudain (par exemple : accident du travail grave ou mortel, accident technique majeur, pollution, conflit social, accusation de discrimination, acte de malveillance, attentat, etc.).
- Une Situation de crise « institutionnelle » :
c'est-à-dire une situation où le nom de l'entreprise ou de ses dirigeants est impliqué (crise avérée) ou peut être impliqué (crise potentielle). Elle peut se déclencher brutalement ou se dérouler au long cours avec des cycles de crise plus ou moins prononcés.

Le tableau suivant regroupe des exemples de sujets pour lesquels une information doit être remontée. Cette liste est non-exhaustive.

	Evènement sur le chantier	Evènement concernant l'entreprise / l'entité VINCI Construction
Alerte immédiate (suivant le circuit exposé sur la page « J'alerte »)	Accident mortel / grave / avec pluralité de victimes / avec prise en charge par des urgentistes. Sinistre (effondrement / pollution ...) avec conséquences matérielles importantes, visibles Blocage de chantier par Autorités (URSAFF / Office central de lutte contre le travail illégal, douane ...) Blocage de chantier par des tiers Arrêt de chantier lié à un conflit social	Intervention de services de Police / DGCCRF en entreprise Audition par les services de police ou gendarmerie / Garde à vue / mise en examen Audience de tribunal Audience de jugement Vol de documents sensibles (ex : plan d'un établissement pénitentiaire) Conflit avec une personnalité, un élu Conflit social avec manifestation au siège de l'entreprise
	Accusation / mise en cause sur les thèmes : - Discrimination, - Travail clandestin / travail dissimulé, - Polémique ou rumeur négative contre VINCI, - Risque psycho-sociaux...	
Alerte à J+1 ou lundi si survenance durant le week-end (suivant le circuit exposé sur la page « J'alerte »)	Dégradation / destruction de matériels / engins de chantier Blessés légers (sortie de l'hôpital le jour même)	Manifestation / envahissement de locaux par des opposants sans occupation dans la durée Vol de matériel